

Projet Culturel
« Giboulivres, Rencontres avec des auteurs jeunesse »
CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE

Préambule

Issu du partenariat des : Médiathèque municipale de Domène, Médiathèque municipale de Le Versoud, Médiathèque de Frogès Villard-Bonnot, Bibliothèque municipale de Le Touvet, Médiathèque intercommunale de Crolles, Bibliothèque municipale de Bernin, Bibliothèque municipale de Biviers, Médiathèque municipale de Saint-Ismier, Bibliothèque municipale de La Terrasse, Bibliothèque municipale de Goncelin, Bibliothèque municipale de Chapareillan, Bibliothèque municipale de Saint-Mury-Monteymond, Bibliothèque municipale de Crêts en Belledonne, Médiathèque intercommunale de Pontcharra, le projet « Giboulivres » entend :

- développer le goût de la lecture chez les enfants et les adolescents
- favoriser un travail de réflexion sur les écrits des auteurs jeunesse avec leur public en organisant des rencontres tout-public et des rencontres scolaires
- accompagner un travail scolaire avec des classes maternelles, élémentaires et les collégiens de ces communes ou établissement.
- préparer les séances tout-public avec d'autres structures associatives et communales (collège, service périscolaire, centre de loisirs)
- Les bibliothèques se sont entendues pour proposer un programme attractif d'activités se déroulant sur le territoire de ces communes.

Dates de la manifestation :

Du lundi 3 avril au samedi 8 avril 2017

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de participation financière de chacune des communes ou intercommunalités associées à ce projet.

Entre :

- Pour la Bibliothèque municipale de Le Touvet, représentée par son maire en exercice, Madame Laurence Thery, dûment habilitée par délibération en date du
- Pour la Médiathèque Municipale de l'Orangerie, la commune de Saint-Ismier, représentée par son maire en exercice, Monsieur Henri Baile, dûment habilité par délibération en date du
- Pour la Médiathèque municipale George Sand, la commune de Le Versoud, représentée par son maire en exercice, Monsieur Patrick Janolin, dûment habilité par délibération en date du
- pour la Médiathèque municipale Jules Verne, la commune de Domène, représentée par son maire en exercice, Monsieur Michel Savin, dûment habilité par délibération en date du
- Pour la Bibliothèque municipale de La Terrasse, la commune de La Terrasse, représentée par son maire en exercice, Monsieur Philippe Volpi dûment habilité par délibération en date du

- Pour la Médiathèque de Froges Villard-Bonnot, le Syndicat intercommunal pour la gestion et l'animation du Centre Socio-Culturel (SICSOC) de Brignoud, représenté par son Président, Monsieur Claude Malia, dûment habilité par délibération en date du

- Pour la Médiathèque intercommunale Gilbert Dalet de Crolles et la Médiathèque intercommunale Jean Pellerin de Pontcharra, la Communauté de Communes Le Grésivaudan, représentée par son président en exercice, Monsieur Francis Gimbert, dûment habilité par délibération en date du

- Pour la Bibliothèque Municipale de Bernin, représentée par son maire en exercice, Madame Cécile Rocca, dûment habilitée par délibération en date du

- Pour la Bibliothèque Municipale de Biviers, représentée par son maire en exercice, Monsieur René Gautheron, dûment habilité par délibération en date du

- Pour la Bibliothèque Municipale de Goncelin, représentée par son maire en exercice, Madame Françoise Midali, dûment habilitée par délibération en date du

- Pour la Bibliothèque Municipale de Chapareillan, représentée par son maire en exercice, Madame Martine Venturini-Cochet, dûment habilitée par délibération en date du

- Pour la Bibliothèque Municipale de Saint-Mury Monteymond représentée par son maire en exercice, Madame Isabelle Curt, dûment habilité par délibération en date du

- Pour la Bibliothèque Municipale de Crêts-en-Belledonne représentée par son maire en exercice, Monsieur Jean-Louis Maret dûment habilité par délibération en date du

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Dispositions générales :

Article 1-1 :

Chaque collectivité s'engage à fournir le lieu de réception en ordre de marche et assurera le service général du lieu.

Article 1-2 :

Chaque collectivité est responsable de l'accueil et de l'installation du public.

Article 1-3 :

Chaque collectivité s'engage à assurer sur son territoire communal la publicité et l'information inhérente à cette manifestation tout en respectant l'esprit voulu en commun par chaque membre associé à cette manifestation. Ainsi, il sera fait mention sur tous les documents publicitaires ou d'information de l'ensemble des partenaires de cette manifestation.

Article 2 : Dispositions financières

Article 2-1 :

Afin de faciliter la gestion de cette manifestation, les collectivités s'entendent pour centraliser les dépenses et les recettes inhérentes à cette manifestation culturelle, et désignent la commune de Le Touvet comme gestionnaire de cette manifestation pour 2017.

Article 2-2 : Mission et obligation de la commune gestionnaire :

La commune de Le Touvet s'engage à exécuter le budget prévisionnel établi avec l'ensemble des collectivités :

- tant en dépenses : à ce titre, la commune de Le Touvet rendra compte de l'utilisation faite des deniers publics
- qu'en recettes : à ce titre, la commune de Le Touvet s'engage à mener toutes les démarches nécessaires pour obtenir au taux maximum les subventions envisagées dans le cadre du budget prévisionnel.

Article 2-3 : Participations financières des autres collectivités :

- Chaque collectivité s'engage à verser à la commune de Le Touvet une contribution calculée à partir du budget réalisé. Ainsi, la participation calculée à partir du budget prévisionnel établi et annexé à la présente convention pourra être augmentée ou minorée en fonction des dépenses engagées et du montant des subventions réellement obtenues ou de la participation financière de partenaires supplémentaires, réparti sur l'ensemble des collectivités associées à cette convention.
- Les médiathèques des communes de Pontcharra et de Crolles sont devenues en 2015 intercommunales sous la tutelle de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan (CCPG). De ce fait, leurs parts contributives apparaîtront dans les recettes attendues, en supplément de la demande de subvention auprès de la CCPG au projet culturel des Giboulivres 2017.

- Chaque collectivité s'engage à rembourser les frais de déplacement et les deux repas de ses agents nécessaires au déroulement de la manifestation, sur justificatifs.

Article 3 : Dénonciation de la présente convention :

Toute collectivité pourra dénoncer cette convention s'il s'avère que la raison pour laquelle elle a été conclue n'est pas suivie.

Pour la commune de Le Touvet,
Fait à :
Le

Pour la commune de Le Versoud,
Fait à :
Le

Pour le syndicat Intercommunal
du Centre Socio-Culturel (SICSOC)
de Brignoud
Fait à :
Le.....

Pour la Communauté de Communes Le Grésivaudan
Fait à :
Le

Pour la commune de Domène
Fait à :
Le.....

Pour la commune de Bernin
Fait à :
Le.....

Pour la commune de Biviers
Fait à :
Le.....

Pour la commune de Saint-Ismier
Fait à :
Le.....

Pour la commune de La Terrasse
Fait à :
Le

Pour la commune de Goncelin
Fait à :
Le

Pour la commune de Chapareillan
Fait à :
Le

Pour la commune de Saint-Mury Monteymon
Fait à :
Le

Pour la commune de Crêts-en-Belledonne
Fait à :
Le

BUDGET PREVISIONNEL 2017

	Dépenses	Recettes
Transports auteurs : Voyages snCF, frais d'agence de voyage et défraiement	395,00	
Interventions des auteurs : Soit 414 euros brut/journée et 250 euros brut /demi-journée + contribution diffuseur	3602,00	
Frais d'hébergement	485,00	
Frais de repas des auteurs	345,00	
Frais repas d'accueil en commun	320,00	
Communication : Création et conception graphique	1950,00 euros dont : 550,00 euros 1400,00 euros	
Fournitures : matériel d'animation	200,00	
Part Domène		271,22
Part Le Versoud		271,22
Part Brignoud		271,22
Part le Touvet		271,22
Part Bernin		271,22
Part Saint –Mury Monteymond		271,22
Part Goncelin		271,22
Part Biviers		271,22
Part Saint-Ismier		271,22
Part La Terrasse		271,22
Part Crêts-en-Belledonne		271,22
Part Chapareillan		271,22
Subvention Conseil Départemental		1.500
Subvention Le Grésivaudan		2.000
Part Pontcharra /CCPG le Grésivaudan		+ 271.22
Part Crolles/Le Grésivaudan		+271.22
	7.297,00	7.297,00

Planning des rencontres 2017

Dates	Frédéric Marais	Isabelle Carrier	Jérôme Ruillier
<u>Lundi 3 avril</u> <u>Matin</u>		St Mury Séances scolaires	
<u>Lundi 3 avril</u> <u>Après-midi</u>		Goncelin Séances scolaires	
<u>Mardi 4 avril</u> <u>Matin</u>		Crolles Séances scolaires	
<u>Mardi 4 avril</u> <u>Après-midi</u>		Le Touvet Séance scolaire et dédicace tout-public	Crêts-en-Belledonne Séances scolaires
<u>Mardi 4 avril</u> <u>soir</u>		Séance Tout Public avec Isabelle Carrier et Jérôme Ruillier	Séance Tout Public avec Isabelle Carrier et Jérôme Ruillier
<u>Mercredi 5 avril</u> <u>Matin</u>		Saint-Ismier Séances scolaires	
<u>Mercredi 5 avril</u> <u>Après-midi</u>	Pontcharra Séance tout-public	Domène Séance tout-public	
<u>Jeudi 6 avril</u> <u>Matin</u>	Biviers Séances scolaires		
<u>Jeudi 6 avril</u> <u>Après-midi</u>	La Terrasse Temps périscolaire et dédicaces		
<u>Vendredi 7 avril</u> <u>Matin</u>	Chapareillan Séances scolaires		
<u>Vendredi 7 avril</u> <u>Après-midi</u>	Bernin Séance Tout-public		
<u>Samedi 8 avril</u> <u>Matin</u>	Le Versoud Séance Tout-public		
<u>Samedi 8 avril</u> <u>Après-midi</u>	Brignoud Séance Tout-public		